

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Patrick CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Eric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Monsieur Daniel MANDIN, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absentes et excusées :

Madame Corinne DESLANDE, Madame Julie KEFI
Madame Françoise MARBOT a donné pouvoir à Monsieur PORTMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud GALLIARD

N° 20230406-01 : Vote du compte administratif 2022 de la commune :

Le conseil municipal sous la présidence de Madame SERRA-DAVISSEAU, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 qui présente un excédent global de clôture, hors reste à réaliser, de 831 798,17 €.

N° 20230406-02 : Examen et vote du compte de gestion 2022 de la commune :

Le conseil municipal, vote et déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 20230406-03 : Affectation du résultat de la commune :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2022 est de 827 455,72 €. Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

- Financement de la section d'investissement : 172 829,34 €
- Report en section de fonctionnement : 654 626,38 €

N° 20230406-04 : Vote du compte administratif 2022 du Multiservices :

Le conseil municipal sous la présidence de Madame SERRA-DAVISSEAU, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 qui présente un excédent global de clôture de 10 462,51 €.

N° 20230406-05 : Examen et vote du compte de gestion 2022 du Multiservices :

Le conseil municipal, vote et déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 20230406-06: Affectation du résultat du Multiservices :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2022 est de 16 363,98 €. Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

- Financement de la section d'investissement : 5 901,47 €
- Report en section de fonctionnement : 10 462,51 €

N° 20230406-07 : Achat du feu d'artifice :

Le conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis du feu d'artifice pour 2 500 €.

N° 20230406-08 : Demande d'aide financière aux DDEN :

Le conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 60 € aux DDEN.

N° 20230406-09 : Mise à disposition d'un local pour l'infirmière :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de location avec l'infirmière et fixe le montant du loyer à 160 € par mois.

N° 20230406-10 : Décisions du maire relatives au droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe qu'il a renoncé à préempter sur les parcelles BH 153, 154, 155 et 156 ; AY 229, 240, ZC 91, 95 ; BC 454, 463, 456, 465, 453 ; AN 350, 399 ; BH 272 ; AV 193.

N° 20230406-11 : Transfert de la licence IV :

La question est reportée à une date ultérieure.

N° 20230406-12 : Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la SA Etablissement Rémy Tourny et Compagnie pour la création de 3 nouveaux chais de stockage d'alcool de bouche sur la commune de Louzac Saint André :

Le conseil n'a pas d'observations particulières à formuler sur ce dossier.

N° 20230406-13 : Travaux de voirie EURL JP-TP :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer le devis de l'EURL JP-TP d'un montant de 36 000 € TTC.

Le secrétaire de séance,
Arnaud GALLIARD



Le Maire,
Jean-Paul COMPAIN



Affiché le 21 AVR. 2023

Mis en ligne le 21 AVR. 2023